

Réunion du 20 juin 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 76
Nombre de votants : 87

L'an deux mille seize, le vingt juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET (suppléante de M. Michel BARBE), Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Régis VOIVRET (suppléant de M. Régis CASSAROUME), Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PÉHÉ, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Bernard MELIANDE, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Claude ESCOFET (suppléant de M. René LACABE), Michel LABOURDETTE, Rémi MAUBAYOU (suppléant de Mme Marie-Thérèse LAVIELLE), Marie-Christine CANTON (suppléante de M. Jean LABASTE), Pierre LAFARGUE, Jean LASJOURNADES (suppléant de M. Raymond INCHASSENDAGUE), Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT et Francis LAYUS.

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Philippe GARCIA (pouvoir à Mme Madeleine BROLESE), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Michel BARBE, Daniel BOULIN (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Dominique TOUYA, Michel JESER, Albert LASSERRE-BISCONTE, M. Régis CASSAROUME, Anthony BERBEL, Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Gilbert AURRIAC), Jeanne LUGA, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Dominique LALANNE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à M. Patrick PEYRE-POUTOU), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Jacqueline LACLAU-PECHINE), René LACABE, Mme Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET) et Philippe ARRIAU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 13 : BASE DE LOISIRS D'ORTHEZ-BIRON : MODIFICATION DU PLAN
D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS
(POSS) ET DU PROFIL DE BAIGNADE**

Rapporteur : M. Gérard DUCOS

a) Le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS)

Le POSS regroupe l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques et de baignade : l'organisation de la surveillance, les procédures d'alarme à

l'intérieur de l'établissement et d'alerte des services de secours extérieurs, les mesures d'urgence en cas de sinistre ou d'accident.

Il convient de modifier le POSS dans sa partie :

III- Plan de secours de la plage

5) Organisation de la surveillance

a- Période d'ouverture de la plage :

par les dispositions suivantes :

Baignade surveillée :

- *en basse saison : du 15 juin au 30 juin (mercredis, samedis et dimanches) de 12h à 18h.*
- *en haute saison : tous les jours du 1er juillet au 31 août de 11h à 19h.*

Période susceptible de modification par l'autorité territoriale.

Le chef de poste ou les responsables de la base de loisirs se réservent le droit d'interrompre ou de fermer la baignade en cas de mauvais temps.

b) Le profil de baignade

Il s'agit d'une étude de vulnérabilité aux pollutions, d'identification des facteurs et de définition des actions à mettre en œuvre rendue obligatoire par la directive 2006/7/CE. Ces profils des eaux de baignade devaient être terminés avant le 1^{er} février 2011. Celui de la base de loisirs d'Orthez-Biron a été réalisé fin 2010.

Il doit être révisé en fonction du niveau de la qualité de l'eau de baignade :

- Qualité excellente : si déclassement,
- Qualité bonne : tous les 4 ans,
- Qualité suffisante : tous les 3 ans,
- Qualité insuffisante : tous les 2 ans.

La zone de baignade du lac de la base de loisirs d'Orthez-Biron est classée en excellente qualité depuis de nombreuses années au regard des paramètres bactériologiques.

Néanmoins, le profil baignade est à modifier pour plusieurs raisons :

- il prévoit par erreur une interdiction de baignade pour une teneur en microcystines > 0,15 µg/l alors que la référence réglementaire est > 13 µg/l (Conseil supérieur d'hygiène publique de France - Avis du 6 mai 2003),
- afin d'intégrer les mesures de gestion en cas de prolifération des cyanobactéries sur la base de la dernière circulaire connue (DGS/EA4/2014/166 du 23 mai 2014 et DGS/EA4/2015/181 du 2 juin 2015 – cir. 39771) et d'indiquer les mesures de gestion prises en l'absence du contrôle de l'ARS hors saison,
- afin de le mettre à jour et d'indiquer le nouveau gestionnaire qu'est la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Les pages 2 (Caractéristiques de la baignade et schéma de la zone de baignade), 3 (Historique de la qualité de l'eau de baignade) et 4 (Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion) comprennent les modifications essentielles.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'adopter** le nouveau plan d'organisation de la surveillance et des secours de la plage de la base de loisirs d'Orthez-Biron annexé à la présente délibération et qui intègre les modifications,
- **d'adopter** le nouveau profil de baignade de la base de loisirs d'Orthez-Biron annexé à la présente délibération et qui intègre les modifications,
- **d'autoriser** son Président à signer ces deux documents,

- **d'autoriser** son Président à apporter toutes les modifications ultérieures au plan d'organisation de la surveillance et des secours et au profil de baignade.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/06/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/06/2016